

AVIS

SUR LA CONFORMITÉ D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

VOUS AVEZ UN PROJET D'AMENAGEMENT OU D'EXTENSION D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE. Les renseignements demandés dans ce document permettront au SPANC de donner un avis technique sur la conformité (conception et fonctionnement) de votre installation d'assainissement non collectif au regard de la réglementation en vigueur et de votre projet de demande d'urbanisme.

COMMUNE

DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mail :

PROJET SITUE A

Adresse :

Référence cadastrale : (Ex. : AC 0089)

Joindre un extrait cadastral de la parcelle concernée par le projet

DESCRIPTION DU PROJET

- Nombre de pièces principales* avant travaux :

Préciser :

(ex : 2 chambres, 1 bureau, 1 salon)

- Nombre de pièces principales* après travaux :

Préciser :

***PIECES PRINCIPALES : pièces de plus de 7 m² avec une fenêtre ou un ouvrant (chambre, salon, bureau...), hors pièces de service (cuisine, buanderie, garage...)**

Joindre à la demande le plan du projet de construction avant et après travaux

Préciser la nature de la demande d'urbanisme :

Permis de Construire

Déclaration Préalable

Le demandeur : - certifie que tous les renseignements de ce formulaire sont exacts
- s'engage à s'acquitter de la redevance prévue par délibération de la CPA pour l'instruction de la présente demande
- s'engage à informer le SPANC de tout changement dans son projet

Fait à Le

Signature du demandeur :

Numéro de dossier :

Déposé le :

DOCUMENT A ENVOYER EN 3 EXEMPLAIRES A :

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
CS 40868
13626
AIX EN PROVENCE
CEDEX 1

Tél. : 04 42 91 55 76
Fax : 04 42 91 55 77

Numéro Azur : 0810 494 494

Document téléchargeable sur internet :

www.agglo-paysdaix.fr

Accueil du public sur rendez-vous

**Decisium, Bâtiment A2
Rue Mahatma Gandhi
Quartier du pont de l'Arc
AIX EN PROVENCE**



Document mis à jour le 01/10/2007

Service Public d'Assainissement Non Collectif